

POUVOIR

ASSEMBLEE GENERALE DU 18 JUIN 2011

MANDAT

CLUB :, n° du Club.....

Je soussigné, n° de licence

Président du Club désigné donne pouvoir

à Mr, Mme, Mlle (Nom Prénom) licencié(e) à la FFVB
sous le n°.....

de prendre part, en mes lieux et places, aux délibérations et votes pouvant survenir au cours des
Assemblées Générales de la Ligue des Pays de la Loire de Volley-Ball, réunie le 18 Juin 2011 à Laval
(53).

TRES IMPORTANT : ce pouvoir pour être validé à l'appel de l'Assemblée, doit être accompagné de la licence du Président du club représenté ou de la photocopie de la licence et de la licence du représentant.

RAPPEL : en l'absence des 2 licences, les clubs seront considérés comme absents

Ce pouvoir de délégué de club doit obligatoirement être en possession de la personne représentant le club lors de l'Assemblée Générale.

NOTE EXPLICATIVE RELATIVE à L'UTILISATION DU POUVOIR

- Un représentant de Club ne pourra présenter que les pouvoirs de deux clubs du même Comité et à condition de représenter déjà son club.
- L'amende de 100 € (club départemental, beach ou loisir) et 200 € (club régional ou national) a été évaluée de façon à éviter au maximum l'absentéisme pour atteindre le quorum et dans le but de réduire le nombre de pénalités pour les clubs.